

AATHIRAN SUPERMARKET

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**112 rue du Président François Mitterrand
91160 Longjumeau**

Rcs d'Evry 940 824 204

Procès-Verbal des délibérations de L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mars 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, Le 12 mars à 10 H 00

Les associées de la **Société AATHIRAN SUPERMARKET**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, se sont réunis sur l'ordre du jour suivant :

L'assemblée est présidée par **Monsieur Kanagasundaram YOGAKUMA** , président, associé unique,

La feuille de présence, dûment signée par les associées, permet de constater la présence,

ou la représentation, des associées suivants :

Associé présente :

- **Monsieur Kanagasundaram YOGAKUMA** , titulaire de :
CENT Parts sociales, ci 100 parts

ORDRE DU JOUR

- Adjonction d'activité,
- Mise à jour des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associées peuvent valablement exprimer leur vote, le Président déclare la séance ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président ne met aux voix la résolution figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide d'adjoindre à l'objet social l'activité suivante :

- **L'activité de vente de boissons alcoolisées**

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Par conséquent l'article 2 des statuts sera mise à jour.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au président pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 00.

Monsieur Kanagasundaram YOGAKUMA

